

tribunal Mixte de Commerce
de Saint-Denis (REUNION)
Dépôt du 14 DEC. 1995
N° 2457
R.P. 76 B 3

100.000 CHAUSSURES

SA Au Capital de 500.000 Francs
Siège Social : Angle Rues M.Leclerc & J.Chatel

97400 SAINT - DENIS

B 310850045

PROCES VERBAL DE L'ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE

Le 28 Février 94 , à 10 heures,

Les Actionnaires de la Société se sont réunis , au siège social, en assemblée générale ordinaire, sur convocation du Conseil d'Administration .

Il a été dressé une feuille de présence qui a été signée par tous les Actionnaires présents, tant en leur nom qu'au nom personnel des Actionnaires qui leur ont donné pouvoir .

L'Assemblée procède à la formation de son bureau, qui est composé comme suit :

- Mr Philippe CAMBEFORT
- Mme Gisèle CAMBEFORT

Secrétaire : Mme Martine TANGAPRIGANIN

Le bureau ainsi formé, le Président constate d'après la feuille de présence, certifiée par les membres du bureau que le quorum est atteint, et donc que l'Assemblée peut valablement délibérer .

 8.

Le Président rappelle ensuite, que l'assemblée a été convoquée pour délibérer sur l'ordre du jour suivant :

- Nommination d'un Nouvel Administrateur en remplacement de Mr Michel CAMBEFORT démissionnaire
- Questions diverses

Après échange de vues, Le Président met aux voix la résolution suivante :

- Suite à la démission de Mr Michel CAMBEFORT de son mandat d'Administrateur , l'Assemblée propose la nomination de Mme Martine TANGAPRIGANIN en remplacement.

Cette résolution est adoptée à l'unanimité des Actionnaires ayant droit de vote.

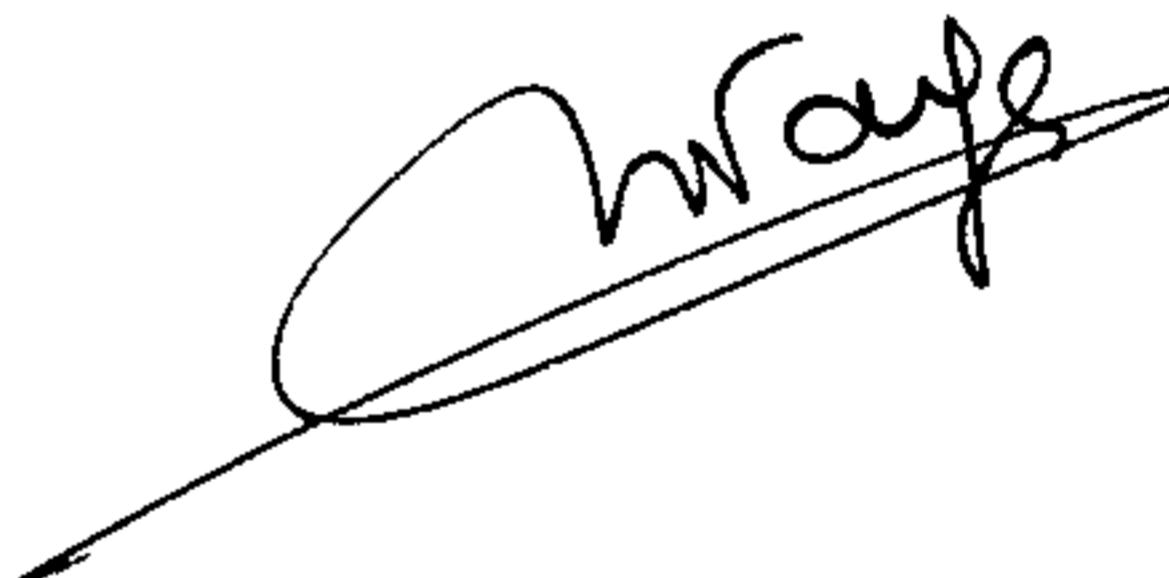
Plus rien n'étant à l'ordre du jour la séance est levée à 11 Heures .

De tout ce qui précède, il a été dressé le présent procès-verbal qui a été signé après lecture par les membres du bureau .

Le Président

Les Scrutateurs

Le Secrétaire



CENT MILLE CHAUSSURES SA
Société Anonyme au capital de 500 000 Francs

Siège social: Angle des rues M. Leclerc et J. Chatel
97400 SAINT DENIS

R.C.S. : SAINT DENIS n° 310 850 045

Tribunal Mixte de Commerce
de Saint-Denis (REUNION)
Dépôt du 14 DEC. 1995

2457
76B3

B310 850 045

PROCES-VERBAL DE LA DELIBERATION DE L'ASSEMBLEE GENERALE

L'an mil neuf cent quatre vingt quatoze, le 30 juin 1994, à 14 heures 30,

Les actionnaires de la société CENT MILLE CHAUSSURES SA, société anonyme au capital de 500 000 francs, siège social Angle des rues M. Leclerc et J. Chatel 97400 SAINT DENIS R.C.S. : SAINT DENIS n° 310 850 045, se sont réunis au 41 Ave Delattre de Tassigny-97490 Sainte Clotilde en assemblée générale annuelle, à la suite de la convocation qui leur a été faite par lettre en date du 14 Juin 1994 envoyée par le conseil d'administration.

Il a été dressé une feuille de présence qui a été signée, à leur entrée, par les actionnaires présents ainsi que par les représentants et les mandataires des actionnaires non présents. L'assemblée procède immédiatement à la composition de son bureau.

Monsieur Philippe CAMBEFORT, Président du conseil d'administration, préside la séance.

Madame Gisèle CAMBEFORT et , les deux actionnaires présents et acceptants, représentant tant par eux-mêmes que comme mandataires le plus grand nombre de voix, sont appelés aux fonctions de scrutateurs.

Madame Martine TANGAPRIGANIN est désignée comme secrétaire de la séance.

Après avoir constaté la composition du bureau, Monsieur le Président communique à l'assemblée la feuille de présence dont il résulte que actionnaires, représentant actions, sur les 2500 actions composant le capital social, sont présents ou régulièrement représentés.

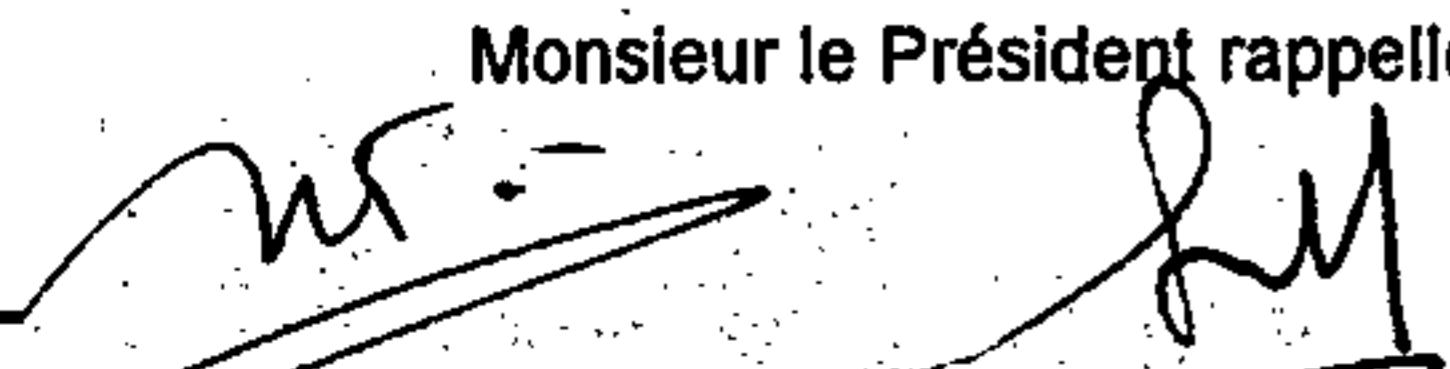
Il constate que l'assemblée, réunissant le quorum requis par la loi, est légalement constituée et peut valablement délibérer.

Monsieur le Président dépose alors sur le bureau pour être mis à la disposition des actionnaires :

- 1) Copie de la lettre de convocation adressée à chaque actionnaire.
- 2) La feuille de présence.
- 3) Les pouvoirs des actionnaires représentés et la liste des actionnaires.
- 4) L'inventaire, les comptes annuels arrêtés au 31 décembre 1993.
- 5) Le rapport de gestion du conseil d'administration.
- 6) Les rapports des commissaires aux comptes sur l'exercice.
- 7) La copie des documents adressés aux actionnaires sur leur demande.
- 8) Le projet des résolutions soumises à l'assemblée.
- 9) Copie de la lettre de convocation adressée sous la forme recommandée en main au commissaire aux comptes, lequel est absent et excusé.

Monsieur le Président rappelle à l'assemblée que l'inventaire, les comptes annuels, le rapport de gestion du conseil d'administration, les rapports du commissaire aux comptes, et le projet des résolutions ont été tenus à la disposition des actionnaires dans les délais prescrits par la loi. L'assemblée lui donne acte de cette déclaration.

Monsieur le Président rappelle l'ordre du jour de l'assemblée.





- Lecture des rapports du Conseil d'Administration et du commissaire aux comptes sur les comptes de l'exercice clos le 31 décembre 1993,
- Approbation des comptes,
- Fixation des jetons de présence,
- Affectation des résultats,
- Renouvellement des mandats des commissaires aux comptes,
- pouvoirs pour formalités,
- Questions diverses.

Lecture est ensuite donnée du rapport de gestion du conseil d'administration et des rapports du commissaire aux comptes, lesdits rapports demeurant annexés au présent procès-verbal.

Monsieur le Président déclare alors la discussion ouverte. Il ajoute que les membres du conseil d'administration sont à la disposition des actionnaires pour donner toutes les explications qu'ils désirent obtenir.

La discussion s'engage alors. Il commente les documents.

Après échange de vues, personne ne demandant plus la parole, Monsieur le Président soumet successivement aux voix les résolutions suivantes :

PREMIERE RESOLUTION

L'Assemblée Générale des Actionnaires, après avoir entendu la lecture du rapport de gestion du Conseil d'Administration et du rapport général du commissaire aux Comptes:

- approuve les comptes et le bilan de l'exercice clos le 31 décembre 1993.
- fixe les jetons de présence à 45 777 F.
- en conséquence, donne quitus aux Administrateurs pour leur gestion de cet exercice.

Cette résolution est adoptée à l'unanimité.

DEUXIEME RESOLUTION

L'Assemblée Générale Ordinaire des Actionnaires approuve la répartition des résultats de l'exercice proposée par le Conseil d'Administration et décide en conséquence d'affecter ce résultat comme suit :

Résultat 1993 : 845 472,53

Prélèvement sur les réserves générales: 4 527,47

total à affecter: 850 000,00

Dividendes : 850 000,00

total affecté: 850 000,00

En conséquence, il sera mis en distribution à compter du 1er Juillet 1994 un dividende net de 340 Francs par action, assorti d'un avoir fiscal de 176 Francs soit un revenu global de 510 Francs par action.

Il est rappelé en outre qu'il a été distribué les dividendes suivants au titre des trois exercices précédents:

1990	dividende net:340 F	avoir fiscal:170 F	total:510 F
1991	dividende net:340 F	avoir fiscal:170 F	total:510 F
1992	dividende net:340 F	avoir fiscal:170 F	total:510 F

Cette résolution est adoptée à l'unanimité.

TROISIEME RESOLUTION

L'Assemblée Générale Ordinaire des Actionnaires prend acte du rapport spécial du commissaire aux comptes relatif à l'application des articles 101 et suivants de la loi du 24 Juillet 1966 et déclare approuver les conventions qui y sont énoncées.

Cette résolution est adoptée à l'unanimité des actionnaires ayant droit de vote.

QUATRIEME RESOLUTION

L'Assemblée Générale Ordinaire renouvelle pour une durée de 6 années le cabinet MEDITEC OCEAN INDIEN en tant que commissaire aux comptes titulaire et Monsieur Jean-Norbert MUSELIER en tant que commissaire aux comptes suppléant.

Cette résolution est adoptée à l'unanimité.

CINQUIEME RESOLUTION

L'Assemblée Générale Ordinaire donne tous pouvoirs au porteur d'une copie du présent procès verbal pour effectuer toutes formalités légales.

Cette résolution est adoptée à l'unanimité.

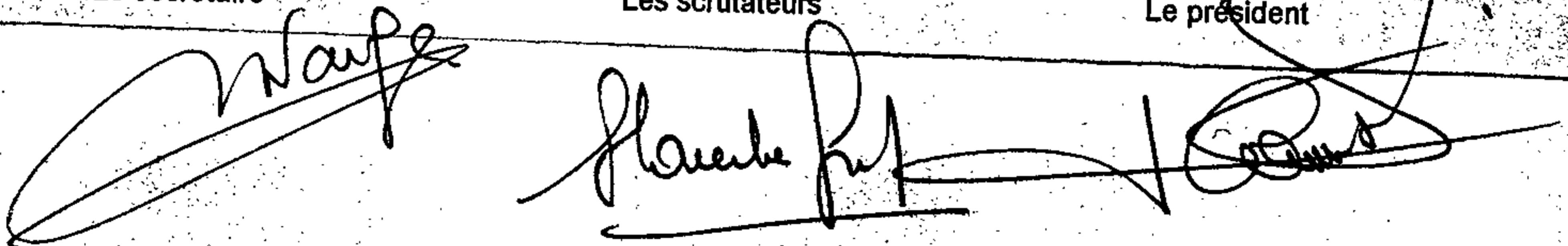
Plus rien n'étant à délibérer, la séance est levée à 15 heures.

De tout ce que dessus il a été dressé le présent procès-verbal pour servir et valoir ce que de droit.

Le secrétaire

Les scrutateurs

Le président



100.000 CHAUSSURES
S.A. au Capital de 500.000 Francs
Siège Social : Angle Rues M.Leclerc & J.Chatel

97400 SAINT - DENIS

Tribunal Mixte de Commerce
de Saint-Denis (REUNION)
Dépôt le 16 DEC. 1995

2457

76B3

B310 850045

PROCES - VERBAL DE LA DELIBERATION
DU CONSEIL D'ADMINISTRATION

Le 14 Février 1994 à 10 Heures
Les Administrateurs de la Société se sont réunis au
siège social sur convocation de leur Président .

Etaient présents :

- Mr Philippe CAMBEFORT
- Mme Gisèle CAMBEFORT
- Mr Michel CAMBEFORT ayant donné pouvoir à Madame Martine TANGAPRIGANIN pour le représenter
- Mr Patrick MELINE, Commissaire aux Comptes du Cabinet MEDITEC OI.

Le Président rappelle que le Conseil a été convoqué pour délibérer sur l'ordre du jour suivant :

- Démission de Mr Michel CAMBEFORT , PDG et Administrateur de la SA 100.000 CHAUSSURES

- Convocation d'une Assemblée Générale destinée à nommer un nouvel Administrateur en remplacement de Mr Michel CAMBEFORT

- Agrément d'un nouvel actionnaire

Le Président soumet donc au Conseil la démission de Mr Michel CAMBEFORT de son poste de PDG et d'Administrateur.

Le Conseil décide de convoquer une Assemblée Générale au siège social le 28 Février 1994 avec pour ordre du jour :

- Nomination d'un nouvel Administrateur

Plus rien n'étant à l'ordre du jour , la séance est levée à 11 Heures .

LE PRESIDENT

LE SECRETAIRE

UN ADMINISTRATEUR

Cetj.é conforme
à l'officel.

100.000 CHAUSSURES
S.A. au Capital de 500.000 Francs
Siège Social : Angle Rues M.Leclerc & J.Chatel

97400 SAINT - DENIS

PROCES - VERBAL DE LA DELIBERATION
DU CONSEIL D'ADMINISTRATION

Tribunal Mixte de Commerce
de Saint-Denis (REUNION)
Dépôt du 11/03/1994

R. 2457

76 B3

B310 850 045

Le 21 Février 1994 à 9 Heures
Les Administrateurs de la Société se sont réunis au
siège social sur convocation de leur Président .

Etaient présents :

- Mr Philippe CAMBEFORT
 - Mme Gisèle CAMBEFORT
 - Mme Martine TANGAPRIGANIN
- Mr Patrick MELINE, Commissaire aux Comptes du
Cabinet MEDITEC OI.

Le Président rappelle que le Conseil a été convoqué
pour délibérer sur l'ordre du jour suivant :

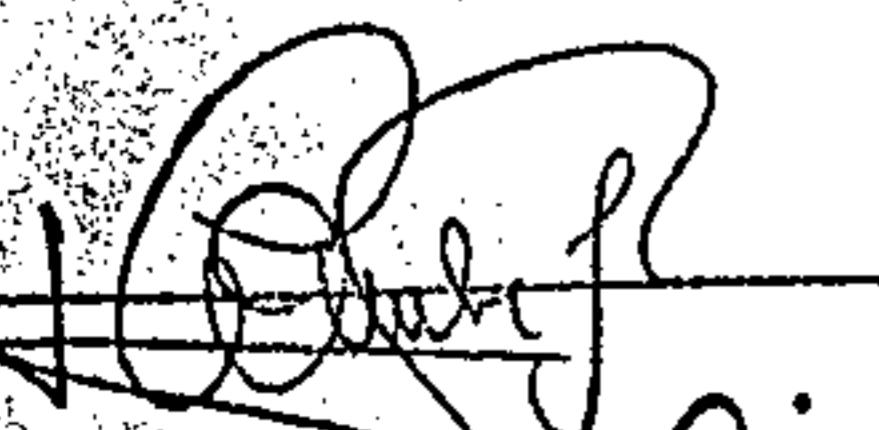
- Nommination d'un PDG suite à la démission de
Mr Michel CAMBEFORT
- Questions diverses

Le Président soumet donc au Conseil la démission de
Mr Michel CAMBEFORT et propose de nommer Mr Philippe CAMBEFORT
PDG .

Après échange de vues, Le Conseil accepte la
nomination de Mr Philippe CAMBEFORT en qualité de
Président Directeur Général .

Plus rien n'étant à l'ordre du jour , la séance est
levée à 11 Heures .

LE PRESIDENT



UN ADMINISTRATEUR

Perf.é conforme
à l'original

LE SECRETAIRE

